

Questions orales

L'attribution de temps très généreuse décidée hier va permettre de conclure toutes les questions, de sorte que le projet puisse revenir à la Chambre des communes pour étude. Hier soir, nous avons suivi un précédent posé par le parti du député. Il faut avoir l'imagination assez fertile pour dire que c'était fouler aux pieds la démocratie.

* * *

[Français]

LE MULTICULTURALISME

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté).

L'an dernier, le ministre a coupé les fonds aux groupes culturels. Cette année, il a éliminé le programme d'enseignement des langues, il a coupé les fonds aux autochtones. Ensuite, il a commandé une étude pour la création d'un nouveau réseau de relations interraciales. J'aimerais que le ministre nous explique pourquoi il a coupé les fonds à des organismes culturels élus par leurs propres communautés, pour ensuite créer un nouvel organisme partisan?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, si j'étais ce député, j'aurais honte de poser une telle question sur le multiculturalisme. Vous n'avez rien fait pendant toutes les années que vous avez été au pouvoir! Je vois 45 millions de dollars dans votre dernier mandat. Dans notre premier mandat, nous l'avons plus que doublé, à 94 millions. Dans le présent mandat, il y a plus de 138 millions de dollars, et ce n'est pas qu'une Fondation sur les relations raciales canadiennes que nous allons établir avec un centre à Toronto, mais un projet pour tous les Canadiens, pour nous aider à mieux nous comprendre les uns les autres.

[Traduction]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Que le ministre sache que nous n'avons jamais remplacé des dirigeants élus par des nominations politiques.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Que la députée continue.

[Français]

Mme Maheu: Monsieur le Président, le ministre a coupé les fonds destinés aux groupes culturels. Il a récemment mis sur pied un comité consultatif sur le multiculturalisme, et il a déposé un projet de loi sur la Fonda-

tion canadienne des relations raciales. Pourquoi le ministre insiste-t-il en injectant des politiques partisans dans les dossiers culturels, créant ainsi la zizanie?

Une voix: C'est vraiment épouvantable!

[Traduction]

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, comme d'habitude, la députée se trompe encore. Les compressions et les réductions annoncées dans ce budget ont été faites de façon très conséquente et juste. Les fonds affectés au multiculturalisme seront au même niveau que l'an dernier, en plus des 24 millions supplémentaires.

Permettez-moi de vous dire ce que nous avons fait jusqu'à maintenant. Nous avons présenté des mesures législatives qui prouvent notre engagement à long terme dans ce domaine: une nouvelle loi sur le multiculturalisme et des lois portant création d'un nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, d'un Institut canadien des langues patrimoniales et d'une Fondation canadienne des relations raciales. Ce sont toutes des initiatives que les futurs gouvernements ne pourront pas changer à leur guise. Nous nous sommes engagés à créer une société où tous les Canadiens auront des chances égales.

* * *

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Je suis sûr, monsieur le Président, que vous avez, comme nous tous, entendu le leader du gouvernement dire que ce qui s'était passé hier au Comité des finances était exactement pareil à ce qui s'était passé au Comité de la justice le 6 juin 1984.

J'ai ici le procès-verbal de la réunion de ce comité et je vous en cite un paragraphe: «Il va sans dire que si le Comité ne se conforme pas à la présente décision du président, celui-ci se verra dans l'obligation de démissionner de ses fonctions. Même si la présente décision est maintenue, j'offrirai ma démission au Comité au terme du présent mandat, pour éviter que les futurs travaux du Comité ne soient entachés par les procédés adoptés au cours de l'étude du projet de loi C-9.»

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Si c'est exactement pareil à ce qui s'était passé au Comité de la justice en 1984, la conclusion logique et la chose honorable à faire n'est-elle pas de